

### La constitution

gnons de nous dresser contre la discipline autoritaire ou de résister à la sorcellerie captivante de notre chef.

Je tiens dans ma main droite 4,000 signatures de Canadiens qui appuient le projet de résolution tendant à rapatrier la constitution englobant une charte canadienne des droits et des libertés. Dans ma main gauche, je tiens 31 doléances s'opposant à l'inclusion de la charte des droits. Les commettants de Parkdale-High Park et d'autres Canadiens se sont exprimés en cette enceinte aujourd'hui. Ce sont eux qui m'ont dit comment voter et non le premier ministre.

Le projet qui vise à rapatrier la constitution et à y insérer une charte des droits n'est pas le «projet à Trudeau», car c'est ce que les ministres et tous nos députés de l'arrière-ban réclament depuis longtemps. C'est également ce dont ont soif depuis plus de 50 ans les Canadiens qui nous ont portés au pouvoir. Dieu merci! nous avons un chef qui est sensible aux désirs de la majorité, un chef qui sait ne rien nous imposer, mais qui sait nous conduire. Tant valent les ministres et les députés de l'arrière-ban que les Canadiens ont élus pour administrer avec sagesse les affaires de notre pays, tant vaut le premier ministre.

Le gouvernement démocratique du Canada est d'autant plus fort que les critiques des deux partis d'opposition sont constructives. L'un de ces deux partis a formulé à l'endroit du Parlement des critiques constructives. L'autre hélas! est descendu plus bas que jamais en tentant de diviser le Canada. Je signale aux députés cette circulaire du député d'Okanagan-Similkameen (M. King) et cette lettre du député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon). Qu'il soit bien entendu que j'ai un grand respect pour ces deux députés et que je ne les attaque pas personnellement. Je trouve cependant à redire à leurs actions qui créent une animosité entre Canadiens.

J'attire l'attention des députés sur la couverture de ce bulletin, payé par le Trésor public et adressé à tous les électeurs de cette circonscription: «Êtes-vous disposés à devenir des citoyens de deuxième ordre?» leur demande-t-on. Il n'est pas digne d'un parlementaire de prétendre qu'en rapatriant la constitution assortie d'une charte des droits, on va faire de certains Canadiens des citoyens de deuxième ordre.

J'ai ici une lettre du député de Richmond-Delta-Sud, au ton très amical, qui commence par un «Mon cher Jesse» et se termine par des «Salutations empressées de Tom». En voici un passage:

On ne peut former un pays qu'en rapprochant les citoyens et les régions dans un esprit de bonne volonté.

J'attends de voir un peu de cet esprit de bonne volonté de la part de l'opposition officielle car nous n'avons rien vu de tel jusqu'ici.

Sinon, la constitution, et peut-être même le pays, sont voués à l'échec.

Ce sont ces prophètes de malheur qui démoralisent le pays. J'attire l'attention sur la dernière page du bulletin qui reproduit une lettre dite d'un électeur d'Okanagan-Similkameen:

Monsieur le premier ministre,

Je suis un Canadien, aussi loyal et aussi dévoué que vous. Ne me faites pas l'injure de mettre en doute mon amour pour mon pays. Ne me faites pas l'injure de me prendre pour acquis.

Je vais vous lire un passage de la lettre jointe à celle qu'a reçue le député de Richmond-Delta-Sud:

Je suis un Canadien loyal et dévoué. Ne me faites pas l'injure de mettre en doute mon amour pour mon pays. Ne me faites pas l'injure de me prendre pour acquis.

Si les députés de l'opposition officielle reçoivent des milliers et des milliers de lettres de leurs électeurs qui s'opposent à la charte des droits, puis-je savoir pourquoi ils continuent à se servir d'une seule et même lettre? Jusqu'ici, le cabinet du premier ministre a reçu 6,000 lettres environ relativement à la constitution. De ce nombre, 600 à 700 traitent de la charte des droits. Elles appuient, pour la plupart, les initiatives proposées et ont trait, dans certains cas, à d'autres questions comme par exemple le droit de propriété, et la mention de Dieu dans le préambule. Voilà les choses auxquelles la population s'intéresse.

Une autre chose est digne de mention, monsieur l'Orateur. L'an dernier, le cabinet du premier ministre a reçu à peu près 10,000 lettres sur la seule question de la chasse au phoque; voilà qui prouve que le projet constitutionnel ne soulève pas autant d'inquiétude que l'opposition officielle et les premiers ministres provinciaux aimeraient nous le faire croire. Je reconnais à chacun son dû, et je critique là où il y a lieu de critiquer.

Je suis un peu déçu des trois partis représentés à la Chambre, du comité mixte spécial de la constitution, du Sénat et des Canadiens en général. Toutes les discussions, recommandations, pétitions et débats que nous avons entendus sur la nouvelle constitution du Canada ont été inspirés par des préoccupations d'ordre personnel, des intérêts de groupes et de régions. Le projet de constitution à présenter à Sa Majesté la Reine fait appel à l'égoïsme de chacun de nous plutôt qu'à notre patriotisme.

• (1550)

Le Canada garantira-t-il mes droits démocratiques, mes droits de déplacement, mes droits juridiques, mon droit à l'égalité, mes droits linguistiques et mes droits culturels? La nouvelle constitution canadienne garantira-t-elle ma liberté fondamentale de religion, de pensée, de croyance, d'opinion, d'expression de rassemblement et d'association pacifiques? La réponse à toutes ces questions est affirmative.

Personne, pas un libéral, un conservateur ni un néo-démocrate, aucun premier ministre ni aucun Canadien n'a posé la question: que puis-je faire pour le Canada? En tant que citoyen canadien, quelles sont mes obligations à l'égard de mon pays? Quelles sont mes responsabilités vis-à-vis de cette grande nation? De quelle façon est-ce que je démontre mon patriotisme et mon allégeance à mon pays? Ai-je le devoir de défendre le Canada en temps de guerre?

**Une voix: Oui.**

**M. Flis:** J'estime par conséquent qu'il manque un élément très important à la résolution constitutionnelle qui se trouve devant nous. Telle qu'elle est, il s'agit d'un ensemble à sens unique qui reflète des intérêts égoïstes. On y indique clairement ce que la Constitution apportera aux Canadiens, tant individuellement que collectivement, mais le nouveau projet, élaboré par des Canadiens, ne stipule pas quelles sont les obligations, les devoirs, l'allégeance et les responsabilités des citoyens à l'endroit de leur pays.

En conséquence, je recommande que, en cette circonstance historique, la Chambre adjoigne un préambule à notre Constitution. Ce préambule doit décrire notamment les obligations les devoirs, les responsabilités et l'allégeance de tous les citoyens canadiens vis-à-vis de leur patrie, le Canada. Les principes que nous défendons en tant que Canadiens doivent y être énoncés avec éloquence et dans un style propre à les